

Journée d'étude normande sur les solutions d'habitat intermédiaire pour les personnes en situation de handicap

DOMIGIHP

1. Identification

L'organisation support : GIHP Rhône Alpes

La localisation (région/ville/quartier) : Rhône / Lyon / 8ème arrondissement

L'année des premiers emménagements : 2013

2. Description

- Le point de départ, la question-problème qui est à l'origine de l'initiative ?

Comment se libérer au maximum des contraintes liées au handicap lorsque l'on est autonome ?

Les besoins quotidiens non couverts permettant à des personnes en situation de handicap moteur de vivre de façon moins « programmée », plus spontanée et plus en « sécurité » au domicile sont au cœur de notre questionnement initial.

Ce questionnement est issu de l'histoire du mouvement Gihp porté par des personnes en situation de handicap et autonomes.

Nous avons au cours de décennies expérimenté différents modes d'habitat avec comme objectifs de favoriser l'exercice de la citoyenneté dans le cadre du droit commun.

- Les personnes, les organisations qui sont à l'origine de l'initiative d'habitat, le temps nécessaire à sa réalisation ?

- Les administrateurs du Gihp tous porteurs d'incapacité et avec une dépendance importante ont imaginé et conçu cet habitat. Nous nous sommes pour cela inspirés de l'existant avec ses points positifs et ses failles pour construire un modèle le plus viable possible. Il nous a fallu pour cela rencontrer les différents acteurs qu'il s'agisse des financeurs, constructeurs, équipementiers et travailler avec la compétence de techniciens.

- Il nous a fallu plus de 2 ans de l'idée de départ à la livraison de l'immeuble. Nous avons ainsi embauché une technicienne chargée de cette réalisation qui a passé une grande partie de son temps à la construction de cette réponse.

- Le public qui y est hébergé (particularités, difficultés et besoins de ce public en termes de logement, de services, pour vivre de manière autonome, nombre) :

Le public cible est 10 personnes en situation de handicap, locataires du logement et ayant des besoins non couverts la journée ainsi que pour les couchers et la nuit. Les locataires sont dépendants pour les actes essentiels de la vie quotidienne et sont autonomes.

L'immeuble abrite 15 logements destinés à des personnes âgées, 25 logements destinés à des familles, 25 logements destinés à des étudiants en plus de 10 logements destinés à des

personnes en situation de Handicap. Il a été conçu avec une vocation intergénérationnelle, une animatrice est présente aujourd'hui à tiers-temps pour créer du vivre ensemble.

- Les caractéristiques de la formule d'habitat et de son environnement (accessibilité, adaptation, location, bail, redevance...) :

Les principaux points qui caractérisent cette formule d'habitat dénommé ULS pour unité logement service sont :

- Les personnes sont sous-locataires du bailleur social, une Association d'intermédiation locative a été mis en place entre le bailleur et le locataire.
- Une animatrice dite intergénérationnelle travaille à la cohésion sociale dans le bâtiment de 75 logements.
- L'immeuble se situe dans le huitième arrondissement de Lyon, au cœur d'un quartier proche des commerces de proximité, et avec des modes de déplacement dit lourds comme le tramway qui est à ses pieds.
- Les 10 appartements sont adaptés et domotisés tout comme les parties communes et le portail d'entrée de la résidence.
- Les personnes en situation de handicap versent cinq heures de leur plan de compensation du handicap par jour pour le service d'aide à domicile

- Caractéristiques du ou des services d'aide à domicile, d'accompagnement social et les modalités d'intervention :

- Le service est un service de permanence qui intervient pour tous les actes non programmés et les couchers 24/24. Ce service est géré par le Gihp RA qui dispose d'un agrément qualité.
- Les locataires versent 5h de leur PCH pour le service et ses actes.
- Ils gardent le libre choix de leurs services d'aide et d'accompagnement à domicile pour les actes essentiels de leur vie quotidienne.
- Le service de permanence répond à toute « défaillance » des services d'aide et d'accompagnement à domicile des locataires, pour assurer une continuité de services auprès des personnes dépendantes.
- Chaque appartement est relié au service de permanence situé au rez-de-chaussée, les locataires peuvent l'appeler en fonction de leurs besoins 24 heures sur 24.

Les difficultés rencontrées et les solutions préconisées :

- Le financement de la domotique des appartements : nous avons trouvé des partenaires qui nous ont suivi.
- Une forte implication du bailleur social qui a permis d'éviter la qualification en foyer.
- La volonté du conseil général du Rhône de nous suivre dans la construction de ce projet et notamment sur le fait de demander à chaque locataire cinq heures de sa PCH.
- Les baux de location directs qui aujourd'hui ne nous permettent pas d'avoir la mainmise sur les locataires entrants, et donc notre solution d'intermédiation locative.
- Comment lier le bail au service, et assurer ainsi le paiement des cinq heures de PCH : un contrat de prestation de service est signé par le locataire mais ce dispositif a ses limites car il n'est pas structuré juridiquement.

Sur les situations où le locataire ne se sentirait plus à l'aise dans ce cadre le bailleur social avec qui nous avons de très bons rapports étudie avec nous des migrations possible dans son parc locatif.

Contact
Roxane Ruiz
info@gihp-rhonealpes.org
www.gihpra-asso.org

